

DEL 13.09.2013-054 : Programme local de l'habitat 2014/2019.

Par délibération du 3 juillet 2012, le conseil communautaire du pays de Quimperlé s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2014-2019.

Le PLH est un document stratégique d'intervention et de programmation, élaboré avec les acteurs locaux, qui recouvre l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il se fonde sur une meilleure connaissance du fonctionnement du marché local de l'habitat, en évaluant les besoins futurs en logements pour mieux satisfaire la demande.

La portée opérationnelle s'est renforcée au fil des lois, notamment par la loi MLE (mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion) du 25 mars 2009 qui rend compatible le PLH avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT). Par ailleurs, la loi prévoit que les documents d'urbanisme devront être compatibles avec le PLH.

Le PLH est donc le résultat d'une collaboration qui a associé l'ensemble des acteurs (communes, services de l'Etat, Département, opérateurs HLM...) autour de la question centrale de l'habitat lors de comités de pilotage et d'ateliers thématiques. Ainsi, il a donné lieu à l'élaboration d'un diagnostic détaillé de l'habitat, d'orientations stratégiques comprenant une répartition territorialisée des objectifs de logements ainsi qu'un programme d'actions décliné en 24 fiches.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence 6 grands enjeux qui ont été validés lors du conseil communautaire du 20 décembre 2012 :

- La hausse de la production de logements dans un objectif de répartition et d'équilibre territorial
- La poursuite du développement de l'offre locative sociale
- La mobilisation et la valorisation du parc existant
- Répondre à l'ensemble des besoins des populations
- La sortie du produit standardisé : « maison individuelle de grande taille »
- La diminution de la consommation foncière et la maîtrise des prix

Le document d'orientations énonce les 8 grands objectifs du futur PLH de la COCOPAQ déterminés au vu des enjeux du diagnostic :

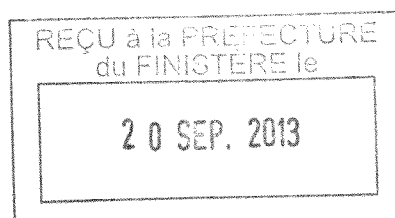
- Gouvernance, animation et suivi du PLH
- Développer l'offre de logements
- Poursuivre et accroître l'offre de logements sociaux
- Identifier le potentiel de requalification dans les centres bourgs et amplifier la réhabilitation du parc privé
- Identifier les besoins, offrir des solutions adaptées et novatrices pour les personnes âgées
- Poursuivre et développer les réponses aux besoins des populations spécifiques
- Promouvoir et produire un habitat répondant aux nouvelles exigences environnementales de l'urbanisme
- Définir une politique foncière intercommunale

Le programme d'actions précise, à partir des 8 orientations, 24 actions synthétisées en annexe.

Le projet de PLH arrêté a été transmis pour avis aux communes membres de la COCOPAQ qui ont deux mois pour se prononcer. Après d'éventuelles modifications, il sera ensuite présenté au comité régional de l'habitat pour avis préfectoral avant une approbation définitive du conseil communautaire en fin d'année.

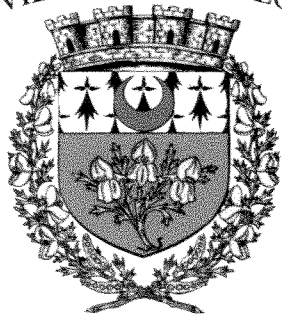
Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable au projet de programme local de l'habitat 2014/2019.



EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,
Yves ANDRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2013

L'An deux mil treize, le treize septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six septembre deux mil treize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAÉRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINGUIN, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Gérard BÉRAUT, Mme Catherine FAVERIE, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, Mme Marie-Renée THIEC, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée, qui a donné procuration à Madame Josiane ANDRE,
M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,
M. Yannick GUERNEC, excusé, qui a donné procuration à Madame Colette LE BOURHIS,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Christophe LE ROUX, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2013.